

Entretien avec le président du CND, Me Séraphin Ndaot Rembogo

« Le Code de bonne conduite met les hommes politiques face à leurs responsabilités »

Propos recueillis par Juste KOMBILE MOUSSAVOU

Libreville/Gabon

Pour la première autorité du Conseil national de la Démocratie (CND), Me Ndaot Rembogo, l'adoption de ce texte devrait inciter les uns et les autres à plus de responsabilité. Il a exprimé ce sentiment au cours de l'échange accordé à notre rédaction, quelques jours après l'adoption dudit Code.

L'union. Monsieur le président, quel est le sentiment qui vous anime après l'adoption du Code de bonne conduite (CBC) par le Conseil national de la Démocratie ?

Me Séraphin Ndaot Rembogo : " Pour répondre, je dirais qu'il revient aux médias de s'approprier le contenu du Code de bonne conduite (CBC), afin de mieux sensibiliser et informer l'opinion sur le bien-fondé de cet outil dont les objectifs participent à la consolidation d'une culture empreinte de démocratie.

Vous me posez la question de savoir le sentiment qui m'anime après l'adoption du CBC par le CND.

Je vous dirais en toute franchise que c'est un sentiment de légitime fierté, au regard de la masse importante de travail que le CND a effectuée en un temps aussi court.

Je souhaite simplement que la presse se donne du temps pour informer de manière pérenne toute la classe politique et l'ensemble de la population, sur les recommandations et avis adoptés par le CND depuis sa première session plénière, il y a un an.

Je voudrais ici, profiter de l'occasion que vous m'offrez pour remercier l'ensemble des conseillers membres du CND et plus particulièrement ceux de la Commission permanente d'éthique, application du CBC et des questions électorales, pour le fastidieux travail accompli.

En rappel, il est important que vous sachiez que l'une des missions confiées au CND par la loi N°004/PR/2015 du 8 septembre 2015 portant ratification de l'ordonnance N°0001/PR/2015 du 29 Janvier 2015 portant modification et suppression de certaines dispositions de la loi N° 13/96 du 15 Avril 1996 portant création du CND est d'élaborer un CBC et de veiller à son application, notamment en période électorale.

L'adoption de ce CBC en plénière le 11 Mai 2016 me réjouit et avec moi l'ensemble de l'opinion nationale et internationale, et devrait tout autant réjouir tous les acteurs politiques concernés.

Quelle est la pertinence de ce texte, en cas de violation de ses dispositions, quelles sont les sanctions encourues ?

Vous savez tout comme moi que toutes activités humaines, économiques, culturelles et politiques, j'en passe, obéissent à des règles de conduite. La politique, quant à elle, ne peut échapper à la règle et les acteurs politiques qui luttent pour la conquête ou la conservation du pouvoir, ne peuvent être exonérés de l'application des règles de bonne conduite et de bienséance.

Qu'on se le dise, la politique n'est pas un combat à l'arme blanche, mais un débat d'idées qui nécessite d'édifier l'électorat sur ce que nous devons lui proposer. Le peuple n'a que faire des attaques personnelles, de la vie privée de Pierre et de Paul. Il a besoin de savoir comment partir d'un point à un autre du Gabon, sans courir le moindre risque d'accident. Il a besoin de savoir comment se nourrir à moindre frais, se loger décemment, se soigner et éduquer ses enfants. Voilà ce que notre peuple nous exige.

La politique étant vecteur de paix, mais également de conflits, le législateur a pensé qu'il fallait l'encadrer pour la canaliser, anticiper et éviter les débordements qui sortent des objectifs assignés à une consultation électorale, notamment présidentielle qui est un rendez-vous avec un peuple, une nation.

A cette occasion bien précise, le peuple attend des candidats en lice, des projets et des offres politiques.

L'objet que vise le CBC est le rétablissement de la confiance entre tous les acteurs politiques et d'assurer avant, pendant et après les élections un climat de paix et susciter un comportement responsable.

Il ne faut pas se le cacher, nous sommes frères et nous avons pendant plus de cinquante ans, tissé des liens très forts entre familles du sud, du nord, de l'est et de l'ouest. De ce fait, la politique doit nous unir davantage et non nous diviser. Pour répondre à votre question, le CBC n'institue pas une règle de droit, encore que, mais une règle morale. Il vous met face à votre responsabilité d'homme politique qui aspire à la gestion des hommes.

L'adoption du CBC s'est déroulée en l'absence des partis politiques de l'opposition. Dès lors, ne craignez-vous pas que son application soit compromise ?

Votre question relève de ce que j'appelle une contre-vérité comme vous l'avez affirmé dans une de vos chroniques parues dans l'édition du 12 mai dernier. Rétablissons les faits, pour mieux édifier l'opinion.

Une douzaine de représentants des partis de l'opposition s'est effectivement retirée de la salle. Il y a plus de douze partis politiques de l'opposition au Gabon et plus d'une cinquantaine de partis politiques membres du CND. Le principe démocratique repose sur le respect de la majorité, donc le choix du plus grand nombre. Il y avait ce 11 mai en salle 51 partis représentés. Je vous laisse la latitude de faire vos calculs et également face à l'opinion pour corriger vos erreurs chiffrées.

Lorsqu'on quitte la salle avant la fin des travaux, pour marquer sa désapprobation, la bienséance exige d'aller jusqu'au bout de sa logique. Mais le constat ici, est que tous ceux qui ont quitté la salle se sont retrouvés devant le questeur pour se servir. Sous d'autres cieux, les contestataires crachent sur les avantages liés à la réunion. Chez nous, pendant que tous les autres membres s'échinent à trouver des solutions, les réfractaires dont il est question courent prendre leurs perdiems, c'est-à-dire leur argent.

A votre avis, cela ne pose-t-il pas un problème d'éthique ?

Monsieur le président, à l'origine de l'absence des représentants de l'opposition, se trouve la suppression de l'article 8 alinéa 2 du projet du CBC. Quelle est votre appréciation sur cette disposition et la démarche de l'opposition ?

La suppression de l'alinéa 2 de l'article 8 participe de cette volonté de violer la loi en raison de la notion de la hiérarchie des textes. Or, cette disposition ambiguë et assurément non dépourvue d'arrière-pensées ne pouvait que heurter la cohérence des textes. L'avenir nous dira qui a raison.

Pour illustrer mon propos, permettez que je cite quelques exemples qui permettront de mieux édifier l'opinion. Sous d'autres cieux, certains partis politiques, par essence, opposés de manière radicale ont entrepris de barrer la route à un parti nationaliste, en invitant leurs partisans à porter leurs suffrages ponctuellement à un candidat qui n'est pas de leur camp politique, sans changer leur statut. Ce parti politique a-t-il changé de positionnement pour autant ?



Me Séraphin Ndaot Rembogo, lors d'une précédente rencontre avec la presse.

Partout à travers le monde des alliances se tissent et se défont au gré des intérêts du moment. Ne cherchons donc pas à inventer la roue puisqu'elle existe déjà. Cherchons plutôt à l'améliorer en faisant fi des égoïsmes afin que le Gabon en sorte grandi.

Le CND avait mis en place une commission chargée de plancher sur les modalités d'organisation du dialogue national sans exclusif. Où en êtes-vous ?

Le CND avait effectivement mis en place une commission à cet effet. Elle a rendu son rapport et celui-ci a été transmis aux plus hautes autorités de l'État, pour décision.

Justement, on sait que le président de la République s'est déclaré favorable à la tenue de ce dialogue au sein du CND. A quand son organisation ?

La décision d'organiser un forum d'une telle envergure est une prérogative du chef de l'État et non du président du CND. Vous comprendrez donc pourquoi je ne puis répondre à votre question.

Votre opinion sur la récente déclaration du Médiateur de la République qui avait appelé l'ensemble de la classe politique nationale à se retrouver afin de mettre un terme au climat de tension qui prévaut en ce moment dans notre pays ?

Vous comprendrez aisément qu'il ne m'appartient pas de commenter les propos d'un président d'institution. Toutefois, à titre personnel, je dirai que tout appel, tout discours, toute action d'où qu'il vienne et qui a pour thème la paix dans toute ses déclinaisons, interpelle tous les Gabonais. J'ai reçu en audience Madame le Médiateur et nous en avons longuement discuté.

Pour conclure, je souhaite ardemment que l'ensemble de la classe politique nationale, la société civile et les médias s'approprient le CBC. Il est important de ne pas oublier que le rôle primordial d'un leader d'opinion est d'influencer positivement l'ensemble de la population. Il nous faut donc éviter la négativité dans nos propos, faits et gestes, parce que nous avons la lourde responsabilité, devant l'histoire et devant les générations futures, de leur tracer des repères.

REPUBLIQUE GABONAISE
UNION- TRAVAIL- JUSTICE

**MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION,
DE LA SECURITE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE**

COMMISSION MEDICALE POUR L'ELECTION
DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE POUR L'ANNEE 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION MEDICALE INFORME
LES CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE 2016 QUE
LES BUREAUX DE LA COMMISSION SONT SITUES AU
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LIBREVILLE (CHUL),
BATIMENT DE LA PHASE 2, AU REZ DE CHAUSSEE, A DROITE,
PORTE N° A 015

HEURES D'OUVERTURE : 9 HEURES A 14 HEURES

CONTACT : 05.68.06.4 7

Pour la Commission

Le Président



Pr Romain TCHOUA